Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261030-DDEHU_B26_10B01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 octobre de l'An Deux Mille Vingt-six à 9h, le Bureau communautaire légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de la Présidente, Jocelyne POITEVIN

Votants : 10
Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER, André GUILLEMOT, Henri SAVINA, Sébastien THOMAS.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT
Ludovic QUELENNEC, pouvoirs à Sébastien THOMAS
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Yves TYMEN, pouvoirs à Marc RAHER

Secrétaire de séance : Marc RAHER

DELIBERATION N° DF-B-26-10B-01

OBJET : Désamiantage et déconstruction d'anciens bâtiments industriels à Douarnenez

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DAG-26-04B-02, en date du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres du Bureau :

1) Objet du marché

Le présent marché est marché de travaux classiques.

2) Critère de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	Valeur technique
- Désamiantage (10 pts)	- Méthodologie de retrait des produits amiantés (avec présentation du niveau d'empoussièrement attendu et des résultats de chantiers tests/validation) ; - Description des EPI, MPC mis en œuvre
- Déconstruction (15 pts)	- Description de la méthodologie de démolition ; - Description de la méthodologie de déconstruction au droit des murs mitoyens et description des confortements ; - Description des moyens de protection mis en œuvre au regard des mitoyennetés, parcelles voisines et des bâtiments conservés
- Performance en matière de protection de l'environnement, gestion de curage et tri des déchets (10 pts)	- Méthodologie de curage pour le tri des éléments réemployés, revalorisés et des déchets, description des limites de prestations de curage ; - Mode de conditionnement et de coltinage des déchets ; - Description de toutes les filières de traitement des déchets, avec la liste des exutoires envisagés

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261030-DDEHU_B26_10B01-DE

Critère et pondération	Descriptif
- Nuisances et environnement du chantier (10 pts)	- Description des moyens mis en œuvre pour garantir l'hygiène sur le chantier ; - Description des moyens mis en œuvre, pour garantir la sécurité des riverains ; - Description des installations et des accès de chantier ; - Description des moyens de protection mis en œuvre pour garantir l'intégrité des éléments conservés (extérieurs, mitoyens...)
- Remise en état (10 pts)	- Remise en état des ouvrages conservés et mitoyens (sécurisation des zones conservées, ensemble des reprises en mitoyennetés, ...) ; - Remise en état du site (Nivellement, clôture, ...)
2. Prix (45 %)	Prix

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Au regard du classement final, il est proposé de retenir l'entreprise KERLEROUX pour un montant de 532 040,60 € TTC.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** le marché n°2026016 – Désamiantage et déconstruction d'anciens bâtiments industriels à Douarnenez, à l'entreprise KERLEROUX pour un montant de 532 040,60 € TTC,
- **AUTORISER** la Présidente à signer le marché à intervenir, étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 30 octobre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

La secrétaire,
Marc RAHER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE